62e ANNEE. — N° 36

VENDREDI 24 MARS 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour préparer la paix dans le Proche-Orient. — Les experts alliés s'apprêtent à la Conférence de Gênes. Mais est-elle toujours possible ? — L'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe.

Deux conférences interalliées viennent de s'ouvrir simultanément, l'une à Londres, l'autre à Paris, qui peuvent engager grandement les intérêts de la France.

A Paris, les ministres des affaires étrangères ont pris contact mercredi en vue de déterminer les conditions de la paix gréco-turque.

Ces conditions, faut-il les rappeler? Nous l'avons dit souvent : la paix n'est possible dans le Proche-Orient que si l'Asie-Mineure et la région des Détroits sont affranchies de la domination hellénique.

Une autre solution, moins favorable aux Turcs, aurait pu sans doute intervenir il y a deux ans. Aujourd'hui, la situation ne permet plus qu'on refoule complètement la Turquie loin des abords de la Méditerranée.

Les Grecs se sont révélés, en effet, incapables de mener victorieusement la guerre. Les Turcs ne déposeront point leurs armes tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction. D'ailleurs ne se sentent-ils pas encouragés, dans leurs revendications, par tout le monde musulman qui ne leur ménage pas ses sympathies et son appui ?

Quant à la France, elle s'est acquis dans tout l'Islam, grâce à l'accord franco-turc, une situation excellente : elle doit s'opposer à toute mesure qui, pour favoriser la Grèce, tendrait à compromettre son prestige.

Une fois de plus, l'intérêt de notre pays et l'intérêt de la paix vont de pair.

♣

Mardi, s'est ouverte à Londres, la réunion des experts français, anglais, japonais, italiens. Son but ? Etablir un programme technique commun aux alliés en vue de la Conférence de Gênes.

Rien de plus légitime qu'une *préparation* minutieuse par des experts, des questions à aborder.

Pourtant, un fait peut inquiéter ; la réunion des experts alliés a été précédée d'autres réunions analogues. La quadruple Petite-Entente de son côté, les Nations neutres du leur ont pareillement organisées des entrevues pour *préparer* la fameuse Conférence.

Or, et sans doute par la force même des choses, ces *préparatifs* ont revêtu un caractère spécial ; contrairement à ce qu'on pourrait croire, les experts n'ont nullement esquissé des plans de reconstruction, des projets de remise en état ; ils ont dressé des plans et projets de défensive et de protection personnelles.

Il n'est pas impossible d'ailleurs que les experts alliés en arrivent également à de semblables résultats.

Faut-il s'étonner de ces perspectives ?

La vérité, c'est que la Conférence de Gênes n'inspire plus confiance à personne. Ceux-là même qui ont applaudi d'abord à l'*initiative* géniale (?) de Lloyd George n'ont pas tardé à déchanter.

Nul n'a le courage de proposer franchement l'abandon de la Conférence de Gênes : chacun, pourtant, se rend compte de son échec inévitable, voire même de sa malfaisance possible.

« Nous ne pouvons comprendre, écrivait ces jours-ci le *Times*, pourquoi dans les circonstances actuelles la Conférence de Gênes devrait avoir lieu : il ne peut en résulter rien de bon, mais elle pourrait faire beaucoup de mal ».

Seul Lloyd George semble conserver toute son affection à son projet de Gênes. Encore n'est-il pas sûr qu'il conserve aussi toute sa chimérique confiance !

♣

L'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe paraît déconcertante à beaucoup, on pourrait presque dire à la totalité des européens.

Le vote du projet de loi sur la consolidation des dettes alliées, le refus de venir à Gênes, la réclamation intempestive des frais d'occupation en Rhénanie, voilà une triple manifestation d'un état d'âme que nous éprouvons quelques difficultés à comprendre.

Cet état d'âme, les mobiles de cette attitude, M. Frank Simonds tente, dans le *New-York Herald* de les expliquer.

M. Simonds résume ainsi son étude : « Ce qui sépare actuellement l'Europe et l'Amérique, et par-dessus tout les Etats-Unis et la France, ce n'est pas un malentendu insignifiant mais une divergence fondamentale de jugements sur la situation européenne dans son ensemble, dans ses causes et ses remèdes ».

En d'autres termes, les Etats-Unis ont leur *conception* propre, personnelle de la situation de l'Europe. Et c'est en fonction de cette image, vraie ou fausse, exacte ou non, qu'ils règlent leur conduite.

C'est ainsi que l'opinion américaine étant convaincue d'une part que la France et les puissances européennes sont foncièrement militaristes, et d'autre part que la possession d'une forte armée constitue moins une protection qu'une provocation, se refuse à participer à tout programme de reconstruction économique : bien plus, on entend contraindre l'Europe entière à désarmer.

On ne peut qu'approuver l'effort tenté par M. Simonds pour nous révéler le fond même du sentiment américain.

D'ailleurs, depuis longtemps, nous soupçonnons les véritables mobiles de l'attitude des Etats-Unis : ils ne voient pas l'Europe telle qu'elle est, ou plutôt ils ne la comprennent pas, ils ne l'envisagent pas sous l'angle qui est le vrai.

Dans ces conditions, on peut estimer excessive la prétention des Etats-Unis qui voudraient façonner la vieille Europe à leur image : c'est une manifestation d'impérialisme, c'est de l'impérialisme moral.

Nous doutons que les nations européennes se montrent dociles à cette tentative d'emprise américaine.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les paiements de l'Allemagne

La Commission des réparations publie le communiqué suivant :

La Commission des réparations a tenu une séance officielle, à 21 h. 30, mardi 21 mars, pour prendre une décision relativement à la réponse qu'il convient de faire à la lettre du 28 janvier, par laquelle le gouvernement allemand a demandé que fussent modifiés les paiements et livraisons que l'Allemagne doit effectuer en 1922, aux termes de l'état des paiements du 5 mai 1921.

La Commission a pris, à l'unanimité, une décision fixant à 720 millions marks-or les paiements en espèces et à 1.450 millions marks-or la valeur des livraisons en nature à effectuer par l'Allemagne en 1922, au titre des réparations et des frais des armées d'occupations.

L'esprit de revanche en Allemagne

Le « Vorwaerts » proteste contre le scandale que constitue l'exposition intitulée : « L'Allemagne et le traité de paix », exposition à laquelle sont conduits d'office depuis plusieurs semaines les élèves des écoles pendant les heures où les classes devraient avoir lieu. Le « Vorwaerts » reconnaît que les chiffres des statistiques présentées à cette exposition ont été déformés d'une façon tendancieuse et que la Société des nations est représentée comme une bande de brigands et que les discours qui y sont prononcés constituent une invitation directe à une nouvelle guerre.

Un dollar vaut 305 marks

La dégringolade du mark s'est encore accentuée. Le dollar, qui valait samedi 280 marks, était recherché hier à 305. C'est à Berlin qu'il faut rechercher les raisons de cette baisse, que, dans les cercles politiques, on est loin de voir d'un mauvais œil.

La délégation française pour la Conférence de Gênes

M. Poincaré se montre toujours aussi décidé à ne pas assister personnellement à la Conférence de Gênes. Il ne pourrait pas y rester assez longtemps et il ne veut pas que la délégation française change de chef pendant la durée de la Conférence, comme ce fut le cas à Washington.

La délégation française comprendra cinq membres. Mais M. Poincaré n'a pas encore arrêté le choix qu'il proposera au Conseil des ministres.

Notre commerce extérieur

Pendant les deux premiers mois de l'année, les importations se sont élevées à 3 milliards 334.678.000 francs, accusant une diminution de 748.112.000 fr. par rapport à 1921.

Les exportations se sont élevées à 3.492.853 mille francs, accusant une diminution de 369.317.000 francs, par rapport à 1921.

Lénine serait atteint du cancer

Le professeur George Lederer, spécialiste des maladies internes et président de l'Institut des recherches pour le cancer à l'hôpital berlinois de la Charité, a été appelé d'urgence à Moscou par le gouvernement des Soviets.

Le professeur aurait été invité à se rendre dans la capitale russe pour y soigner Lenine.

Le Canada et l'île Wrangel

On s'attend à ce que l'île Wrangel, située dans la région arctique, soit remise au Canada, les Etats-Unis contestaient ce droit au Canada en alléguant que le Canada est un Dominion et ne possède pas le droit de souveraineté.

Un ingénieur français invente un chalumeau permettant le travail dans l'eau

M. Eugène Royer, ingénieur à Lyon, est l'auteur d'une invention qui, aux dires des spécialistes des questions maritimes, est appelée aux plus féconds résultats.

Il s'agit d'un nouveau chalumeau oxhydrique, qui se distingue du chalumeau déjà connu parce qu'il produit sous l'eau une flamme aussi efficace qu'à l'air libre : un scaphandrier, en plongée, peut avec lui perforer les plaques métalliques les plus épaisses.

Chambre des Députés

Séance du 21 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les loyers. M. Guibal expose le projet et demande à la Chambre de le voter tel qu'il a été adopté par le Sénat. Une longue discussion est engagée sur l'article 1er relatif à la fixation des prorogations. M. Morucci soutient un amendement tendant à faire bénéficier les locataires des dispositions de l'article 1er, même lorsqu'il y aura une décision judiciaire contraire, pourvu que cette décision n'ait pas été exécutée.

M. Barthou combat l'amendement et l'article 1er est renvoyé à la Commission.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Le général de Castelnau, président de la Commission de l'armée, préconise le principe de la nation armée. Les 20 premières classes constitueront la force armée ; les autres forces assureront le ravitaillement et la marche de tous les services.

La durée du service doit être de 18 mois, dit-il.

M. Chéron, député de la Seine, soutient le projet de 12 mois. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 22 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion des loyers. Le paragraphe 1er de l'article 1er porte que le point de départ de la prorogation est fixé au 24 octobre 1919 pour les baux expirés avant cette date et à la date d'expiration du bail pour ceux ayant expiré postérieurement. Il est voté. Les paragraphes 2, 3 sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le service militaire. M. Ossola soutient le projet de 12 mois. La discussion générale est close. M. Mistral demande l'ajournement du débat et invite le gouvernement à proposer aux signataires du traité de Versailles et aux pays le désarmement général, la suppression des armées permanentes. M. Sembat soutient cette motion que combat M. Fabry. Cette motion est rejetée.

Sénat

Séance du 21 mars 1922

Le Sénat discute la proposition de loi de M. Martin tendant à modifier l'article 19 du Code Civil et à faciliter à la femme française, veuve, divorcée ou séparée, et qui a perdu sa nationalité par suite de son mariage avec un étranger, sa réintégration dans sa qualité de française.

M. Lhôpiteau dit qu'il faut imposer aux nouveaux naturalisés une sorte de stage civique en ne leur permettant qu'après avoir fourni certains gages, d'accéder aux fonctions électives et publiques. Le projet est voté.

Une proposition tendant à fixer les élections au Conseil général en mai, est renvoyée à la Commission.

Les chemins de fer et les huit heures

La *Journée Industrielle* du 14 mars vient de publier une interview de M. Peschaud, secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, sur la question des 8 heures, en ce qui concerne les chemins de fer.

Après avoir protesté contre la légende d'après laquelle les Compagnies auraient « saboté » la loi et rappelé que cette dernière, promulguée le 23 avril, dût être appliquée dès le 1er mai 1919, sans que le Ministre ait daigné tenir compte des réserves présentées par les Compagnies, M. Peschaud poursuit :

Les réserves des Compagnies ne furent pas accueillies par le Ministre. Par un arrêté du 24 avril 1919, celui-ci instituait une procédure exceptionnelle, consistant dans la nomination d'une Commission paritaire dont les membres représentant le personnel furent choisis par le Ministre d'une façon un peu arbitraire. C'est ainsi que la journée de huit heures dut être appliquée par les Compagnies, dès le 1er mai, à tout le personnel sédentaire et dans les ateliers, quelque temps après, aux agents de la voie.

En ce qui concerne les services roulants (mécaniciens, chauffeurs, agents des trains), la réglementation actuelle résulte de deux arrêtés ministériels du 8 novembre 1919 rendus malgré les avertissements que les représentants des Compagnies avaient fait entendre à la Commission des chemins de fer du Sénat, le 2 juillet et dans des conditions telles que, par une lettre du 14 novembre, les Compagnies durent faire des réserves formelles en rappelant que, contrairement aux énonciations de ces arrêtés, elles n'avaient pas été régulièrement entendues à ce sujet. Les Compagnies n'avaient pu se mettre d'accord avec les représentants du personnel dans la Commission paritaire et le Ministre trancha ce désaccord par ses arrêtés en adoptant le point de vue du personnel, en calculant les huit heures sur une moyenne journalière. Il en résulta qu'en fait, la durée du travail effectif varie de 6 à 7 heures, selon les services ; elle atteint parfois une durée moindre.

Il est donc évident, pour toute personne de bonne foi, que les Compagnies ne sauraient être rendues responsables de la façon dont la loi de huit heures a été appliquée sur leurs réseaux.

Les conséquences de cette application furent celles que les Compagnies avaient fait entrevoir.

La réforme coûte 1.100 millions par an aux réseaux, sans parler de ce qu'elle leur coûte indirectement par suite du renchérissement de tous les produits résultant de la journée de huit heures dans l'industrie. 100.000 agents supplémentaires durent être recrutés principalement dans les campagnes, déjà décimées par la guerre. L'augmentation d'effectifs atteignit 25 0/0 pour les agents des gares, 30 0/0 pour les agents des trains, 40 0/0 pour les mécaniciens et chauffeurs. Le rendement du personnel diminua de 30 à 40 0/0.

♣

On paraît enfin décidé à rentrer dans la légalité. A la demande de l'actuel Ministre des Travaux publics, qui n'est pas responsable des conditions dans lesquelles la loi de huit heures a été appliquée dans les chemins de fer, le Comité de direction des grands réseaux lui a soumis un projet de règlement d'administration publique, dont les dispositions se rapprochent des demandes primitives des Compagnies. Ses caractéristiques sont les suivantes :

1° La journée de travail serait calculée sur l'année entière, de manière à atteindre au moins 8 heures par jour en moyenne ;

2° *Le travail effectif* ne serait plus confondu avec le temps de *présence*. Pour cela, il serait établi, pour chaque catégorie d'emplois autres que ceux qui comportent un travail effectif, une équivalence entre le temps de service et le travail effectif, de manière à correspondre à huit heures de travail effectif ;

3° Un certain nombre d'heures supplémentaires pourraient être effectuées pour faire face aux travaux extraordinaires et aux nécessités générales du service. La loi a, d'ailleurs, prévu des paliers avant l'application littérale de la journée de huit heures. Ces améliorations, conçues dans le cadre de la loi, se traduiraient par une économie de 250 millions environ, si toutes les propositions des Compagnies sont accueillies et en supposant que la réglementation actuelle du travail des agents des services des trains soit élargie, elle aussi.

250 millions, c'est évidemment peu par rapport à 1.100 millions et par rapport au déficit des réseaux qui approche, pour 1921, de 2 milliards, dont plus de la moitié résulte de la journée de huit heures. Cette charge écrasante, loin de diminuer, ne pourra que s'aggraver avec le temps. Lorsque la crise économique cessera et que le trafic se développera, les réseaux devront recruter de nouveaux agents et ils seront d'autant plus nombreux si la loi n'est pas modifiée. Où les prendront-ils, si ce n'est dans les campagnes, au détriment de la prospérité de l'agriculture et de la réduction si désirable des prix.?

CHRONIQUE LOCALE

MANIAQUES

Il paraît qu'existe une catégorie d'individus qui ont une singulière façon de passer leur temps agréablement. Ils se placent au milieu de la foule qui se presse dans les magasins, et sortant un rasoir ils coupent les robes des femmes, ou bien ils aspergent ces robes de vitriol.

Les journaux ont raconté les exploits de ces jolis messieurs : peut-être y a-t-il aussi des femmes qui se plaisent à ce jeu. Et le malheur, c'est que jusqu'à ce jour, on n'a pu arrêter qu'un seul de ces êtres malfaisants.

Eh bien, ce n'était pas la peine de l'arrêter. Poursuivi en justice, cet individu a été condamné à 15 francs d'amende. Il paraît que c'est le maximum de la peine pour le délit de couper les manteaux, de les brûler avec du vitriol.

On avouera que c'est pour rien et les maniaques qui se livrent à un passe-temps aussi stupide n'ont pas à se gêner.

Cette condamnation a été trouvée si ridicule qu'aussitôt une protestation a été faite.

C'est ainsi que M. Ignace et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition de loi tendant à compléter l'article 443 du Code Pénal, pour punir les coupeurs de manteaux.

Les peines prévues par cet article sont illusoires. Les auteurs de la proposition le complètent par la disposition suivante.

« Quiconque, à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre moyen aura volontairement détérioré les effets d'habillement appartenant à autrui sera puni d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans et d'une amende de 16 à 500 francs. »

Il est évident que les auteurs de ces dégradations volontaires de vêtements de valeur, méritent moins que des compliments : et c'est bien le moins qu'à une peine corporelle, on ajoute une forte amende et des dommages-intérêts pour la victime qui pourra acheter un autre manteau.

Les maniaques sont, en général, très peu intéressants, même quand leurs manies ne sont préjudiciables à personne ; on les supporte difficilement. Mais ils sont encore moins intéressants quand ils commettent des dégâts. C'est alors qu'ils doivent être frappés. Mais 15 francs d'amende pour abîmer un vêtement de prix, ce n'était pas cher.

Frapper les maniaques à la bourse, c'est encore le meilleur moyen de les corriger : dans tous les cas, en bonne justice, ils doivent réparer le mal.

LOUIS BONNET.

Des chiens pour la chasse aux sangliers

M. Loubet le sympathique sénateur du Lot, vient de recevoir de M. le ministre de la guerre la lettre suivante :

« Monsieur le sénateur,

«Vous avez bien voulu me demander s'il ne serait pas possible de mettre à la disposition des chasseurs du département du Lot un certain nombre de chiens militaires, afin de permettre d'organiser des battues contre les sangliers qui ravagent la région.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le chenil central militaire a été supprimé le 30 décembre 1919 ainsi que le service des chiens de guerre.

« Cependant, les chiens de transmission s'étant révélés comme des auxiliaires précieux au cours de la campagne, les corps de troupes de toutes armes ont été autorisés à utiliser ces animaux à raison de quatre au maximum par corps.

Il y a lieu de remarquer toutefois, qu'à de très rares exceptions près, les corps de troupes n'ont pas pu, jusqu'à présent, se procurer des chiens de transmission en raison des difficultés afférentes au recrutement des dits animaux.

« Par ailleurs, les qualités exigées du chien de transmission excluent rigoureusement l'utilisation des chiens de chasse, seuls susceptibles de rendre des services dans les battues à organiser dans le département du Lot.

« Il n'est donc pas possible, dans ces conditions, de réserver un accueil favorable à votre intervention et je vous en exprime tous mes regrets.

« Veuillez agréer, etc ...»

Au sujet des noix et cerneaux

M. le Ministre des Affaires Etrangères a adressé à M. Delmas, député du Lot, la lettre suivante au sujet du tarif douanier américain, noix et cerneaux :

Monsieur le Député,

Par votre lettre du 1er de ce mois, vous avez bien voulu me demander quelles modifications avaient été apportées ou seraient sur le point d'être appliquées en ce qui concerne le nouveau tarif douanier américain sur les noix et cerneaux.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Bill Fordney dont il s'agit est actuellement en discussion devant le Sénat américain.

La question de l'importation aux Etats-Unis de nos noix et cernaux a fait l'objet de nombreuses communications à mon Département de nos syndicats et négociants intéressés à ce commerce et, depuis plusieurs mois, j'ai saisi d'accord avec le Ministre du Commerce, notre ambassadeur à Washington de cette affaire.

M. Jusserand a reçu comme instructions d'intervenir, au moment opportun auprès de sa résidence pour leur signaler l'ensemble des revendications de tous nos négociants contre les nombreux préjudices que leur causerait le nouveau tarif, s'il était voté dans son texte intégral. D'autre part les réclamations de nos exportateurs de noix et cerneaux devront être présentées en première ligne et retenir l'attention toute spéciale de notre représentant qui aura à les soutenir d'une façon particulièrement pressante auprès du Gouvernement Fédéral.

Je ne manquerai pas d'ailleurs de vous tenir informé du résultat des démarches de M. Jusserand.

Agréez, Monsieur le Député, etc...

Ancienneté

Le rang de lieutenant, à titre définitif du lieutenant Gaston, du 7e d'infanterie est fixé à 2 années postérieures à la date du 29 décembre 1914.

Réserve

M. Gilibert, est promu au grade de lieutenant de réserve au 7e d'infanterie.

Territoriale

M. Lacadé, capitaine au 7e d'infanterie est nommé capitaine de territoriale et maintenu au 7e.

Compatriotes

M. St-Marty, ancien élève de l'Ecole normale de Cahors, élève-officier de réserve au 31e régiment d'aviation, est nommé aspirant observateur au 36e d'aviation à Alger.

M. Roques, ancien élève de l'Ecole normale de Cahors, élève-officier de réserve est nommé aspirant observateur au 32e d'aviation à Dijon.

Lycée Gambetta

M. Léon Galleron, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de musique, est nommé professeur de piano au lycée Gambetta. Nos félicitations.

Enseignement secondaire

M. Heldt, précédemment chargé de cours au lycée de Cahors, actuellement chargé de cours d'allemand à Montauban, est nommé à Bayonne.

Pour les Pauvres

Tous les ans, il est de tradition au lycée de faire une collecte entre professeurs et élèves pour les Pauvres de Cahors. Cette année,, la collecte a produit 220 francs qui ont été versés au Bureau de bienfaisance.

Nos remerciements et nos félicitations.

Sur les berges du Lot

On nous a signalé que sur la berge du Lot, quai de Ségur, entre la rue Donzelle et la rue Rousseau, on peut voir le corps d'un veau et un énorme quartier de viande de bœuf ou de cheval.

Déposer ces paquets de viande corrompue à cet endroit, est d'un sans-gêne singulier et d'une malpropeté inqualifiable. C'est pendant la nuit, certainement, que cette viande a été jetée à cet endroit.

On comprend combien il est répugnant pour les passants de voir ce spectacle hideux, et encore plus d'enlever ces charognes. Les coupables feraient bien de procéder sans retad à cet enlèvement, car une enquête pourrait bien permettre de les connaître et de leur prouver que la santé publique exige un peu plus de propreté sur les berges du Lot.

L. B.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le dimanche 26 mars courant, à 17 heures 15 précises.

Ordre du jour :

Reconnaissance de chemin public. — Affaire judiciaire, Alayrac. — Demandes de sursis d'incorporation. — Demandes de soutiens de famille. — Baux à renouveler. — Approbation des baux verbaux. — Enseignement technique, désignation de délégués. — Taxe sur les chiens. — Communications diverses. — Affaires diverses. — Rapports des Commissions. — Assistance aux vieillards, aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

Les Cadets du Quercy

On a dit que tous les Lotois de Paris viendraient aux matinées des « Cadets du Quercy ». On ne se trompait pas, car à chacune de ces fêtes, c'est un public toujours plus nombreux qui vient applaudir ce spectacle si délicieusement quercynois.

Ne pas oublier que la prochaine, est fixée au dimanche 2 avril.

La coque cadurcienne sera distribuée à tous les invités.

Le Secrétaire général,
A. BLADINIÈRES.

Nos compatriotes à Agen

De très nombreux sociétaires ont assisté au banquet de la Société des Enfants du Lot à Agen.

Plusieurs dames avaient bien voulu rehausser de leur présence cette réunion amicale.

M. Miquel, le sympathique président de la Société, dans une allocution, a éloquemment rappelé les motifs et les mérites de l'Amicale et souligné le plaisir qu'on éprouve à « se voir réunis dans une atmosphère de cordialité qui nous rappelle les jours heureux passés dans un coin de notre si proche et bien-aimé Quercy. »

Chacun vida ensuite sa coupe à la prospérité de la Société.

A l'issue du banquet eut lieu un bal dans les salons de M. Labarthe.

Subventions à la culture mécanique

En exécution de l'arrêté du 15 mars 1922 pris sur l'avis de la Commission consultative de répartition des subventions à la culture mécanique et inséré au *Journal Officiel* du 17, les demandes de subvention devront parvenir au Ministère de l'Agriculture, le 31 mars 1922 au plus tard.

Aux termes dudit arrêté, seront considérées comme nulles et non avenues les demandes reçues au Ministère de l'Agriculture après le délai ci-dessus ainsi que celles dont les dossiers, même parvenus antérieurement, seraient incomplets et ne comprendraient pas toutes les pièces énumérées à l'article 2 de l'arrêté du 31 mars 1921, publié au *Journal Officiel* du 1er avril 1921.

L'électrification du réseau d'Orléans

On sait qu'il est prévu un plan d'électrification d'une importante partie du réseau ferré français.

En ce qui concerne la Compagnie d'Orléans, seront équipées électriquement les lignes :

Paris, Orléans, Vierzon, Châteauroux, St-Sulpice-Laurière, Limoges, Brive, Montauban, Brive-Toulouse par Capdenac, Arvant-Aurillac-FIGEAC, etc...

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce du Lot a émis le vœu suivant :

Qu'il n'y ait plus à l'avenir qu'un seul tour de scrutin ;

Que soit admis, en l'entourant de toutes les garanties nécessaires, le vote par correspondance ;

Sinon, que soit formé dans chaque commune un bureau régulier permettant aux électeurs ne résidant pas au chef-lieu de canton de participer plus facilement, sans déplacement et sans frais, aux élections consulaires.

Bourses

Les examens des bourses pour les lycées de garçons auront lieu à Cahors le 30 mars au lycée Gambetta.

CHRONIQUE SPORTIVE

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Merci au chroniqueur de l'Aviron Cadurcien. Qu'il sache simplement que notre équipe (I) n'a subi aucune défaite de la part de l'Union Sportive Fuméloise et Libossienne puisque notre quinze (I) s'inclinait devant la Section Athlétique Universitaire de Limoges (champion du Limousin, 1re série), pendant que notre équipe (II) était battue à son tour par l'U. S. F. L. (I).

Nos camarades n'ont pas réalisé un bien bel exploit puisque l'U. S. F. L. (I) succombait, il y a trois semaines devant l'Avenir Moissagais (I) par 52 à 0, tandis que le C. C. C. (mixte et jouant à 14) ne fut battu par l'A. M. (I) 15 jours avant que par 12 à 0.

I. E. P.

Voici les résultats des examens du certificat de préparation au service militaire et des Brevets de spécialité dans le Lot.

Sont reçus : Pujols Charles, Duluc Lucien, Claval Louis, Trémolières Raymond, Bourgnou Jean, Coupy Georges, Fumat André, Escorbiac François, Hormières Raymond, Brunet Albert, Jeauffreau Jean, Aymard Ernest, Coutrix Maurice, Fournié André, Burg Fernand, Panissier Charles, Bergues Emile, Barreau René, Massoulier Emmanuel, Pons Georges, Aussel Louis, Fournier Roger, Domazane Pierre, Jordanet Maurice, Talou Marcel, Molinié André, Laucou Jean, Magot Gaston, Garrigues Firmin, Filsac Daniel, Combelles Marcel, Laguille André, Lafabrie Georges, Labie Robert, Delayre Albert, Mourguès Léon, Fontanel Jean, Bach Auguste, Mayaudon Robert, Gibergues Daniel, Delpech Robert, Marmiesse Roger, Noubel Gabriel, Cazes Raoul, Rey Auguste et Escabasse Urbain.

Médaille de bronze

Duluc Lucien, escrimeur classé (maximum des points).

Brevets de spécialité

Duluc Lucien, Sports athlétiques, topographe, escrimeur, éclaireur, agent de liaison, boxeur classé.
Barreau René, escrimeur classé.
Gibergues Daniel, clairon classé.
Lafabrie Georges, clairon classé, grenadier classé.
Massoulier Emmanuel, grenadier classé.
Filsac Daniel, nageur classé, grenadier classé.
Talou Marcel, tireur classé.
Coupy Georges, nageur classé.
Pujols Charles, sports athlétiques, tireur classé.
Brunet Albert, boxeur classé,
Trémolières Raymond, boxeur classé.
Hormières Raymond, nageur classé.
Escorbiac François, boxeur classé.
Jeauffreau Jean, armes montées.

⁂

Ces 46 candidats appartiennent aux sociétés (S.A.G.) suivantes :

Société de Préparation de Cahors : 11 C.P.S.M., 10 B.S., 1 médaille de bronze.

⁂

Compound Club Cadurcien : 10 C.P.S.M., 6 B.S.

Aviron Cadurcien : 6 C.P.S.M., 4 B.S.
Ecole Normale de Cahors : 4 C.P.S.M.
La Souillagaise : 2 C.P.S.M.
La Fraternelle : 2 C.P.S.M.
Société de Préparation Militaire de Figeac : 2 C.P.S.M.
La Puybrunaise : 2 C.P.S.M.
L'Etincelle : 1 C.P.S.M.
La Société de Tir de Gourdon : 1 C.P.S.M.
L'Union Sportive de Rocamadour : 1 C.P.S.M.
4 candidats libres (C.P.S.M. et 1 B.S.).

⁂

27 de ces jeunes gens ont suivi les cours communs organisés à Cahors par les S.A.G. (Société de Préparation militaire, Compound-Club Cadurcien et Aviron Cadurcien). Ces cours ont eu lieu régulièrement, pendant 4 mois, les mardi et jeudi soir, à l'Ecole Supérieure (séances théoriques) et les dimanches de 9 heures à midi, caserne Bessières, pour le tir et les exercices pratiques.

Cette innovation a donc donné de très bons résultats qui méritent de retenir l'attention de MM. les Présidents des S.A.G. et des jeunes gens du 2e contingent classe 1922, ainsi que de ceux des classes 1923 et 1924. Il semble qu'il y a lieu de reprendre ces cours, dans les mêmes conditions, en ayant soin de porter une plus grande attention sur la partie théorique et sur les exercices du grimper et du saut en hauteur.

Avis au public

Transmission des billets de banque ou des valeurs au porteur

L'Administration des Postes rappelle qu'il est interdit, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, d'insérer dans les lettres non chargées ni recommandées, des billets de banque ou valeurs payables au porteur (loi du 6 juin 1859, art. 9) ainsi que des bons de poste ne portant pas le nom du bénéficiaire (loi du 29 juin 1882 art. 3).

Ecrasé par un train

On a trouvé mercredi matin, sur la voie ferrée, à l'entrée du pont de Mareuil, à Lamothe-Fénelon, le corps de M. Louis Massaud, qui a été tué par un train.

Un escroc de haut vol

Lunais, dont nous avons relaté la superbe escroquerie à l'Annuaire de la grande-guerre, continue à recevoir des monceaux de lettres.

Toutes ces lettres qui arrivent de Bretagne notamment, et du Lot, contiennent un mandat ou un bon de poste de 20 francs.

Le prospectus envoyé aux maires, que avons publié dans notre dernier numéro a été productif. Lunais est un habile. Moins habiles étaient ceux qui envoyaient, d'avance, de l'argent pour un annuaire. D'habitude, les maisons sérieuses d'édition ne procèdent pas de cette façon.

C'est pourquoi, Lunais pouvait crier à tous les échos, quand il recevait une lettre contenant un mandat : « Voilà encore une poire ».

D'après renseignements connus aujourd'hui, Lunais avait opéré dans le Var. Il s'était installé à Draguignan, comme il le fit à Cahors.

Dans le Var, des quantités de mandats de 20 francs ont été envoyés, encaissés par Lunais. Mais les correspondants de Lunais, bien que roulés, n'ont pas porté plainte.

Il faut reconnaître que l'affaire n'était pas trop mal présentée : elle aurait pu durer plus longtemps, être plus productive.

La meilleure preuve, c'est que de tous les départements où Lunais a envoyé ses prospectus, les lettres arrivent, et toutes contiennent un mandat.

Aussi bien, Lunais n'était pas un avaricieux. Il dépensait sans compter. Le personnel qu'il occupait était payé chaque soir, parce que peut-être n'était-il pas certain de pouvoir les payer le lendemain. Car, somme toute, il s'attendait bien à la visite inopinée et désagréable du Commissaire de police.

⁂

Jusqu'à samedi, jour de son arrestation, Lunais avait touché à la Poste de Cahors pour 6.900 francs de mandats de 20 francs.

Or, tous les jours, son courrier arrive très chargé. C'est à 10.000 fr. environ que l'on peut évaluer le montant des mandats reçus.

Les anciens prisonniers de guerre vont être remboursés

Dans un précédent numéro, nous avons publié une lettre du Ministre de la guerre adressée à M. Delmas, député, au sujet du remboursement des marks aux prisonniers de guerre.

Voici des renseignements complémentaires sur cette question qui intéresse les possesseurs de marks ou de monnaies étrangères.

En échange des sommes qu'ils avaient été contraints de déposer, dans les caisses des camps, les prisonniers de guerre rapatriés avaient reçu des autorités allemandes au moment de leur rapatriement, des monnaies, des valeurs et des titres de toutes formes et de toutes espèces.

Un décret vient d'autoriser le remboursement de ces valeurs aux intéressés par le service général des Prisonniers de Guerre au taux suivant :

Mark	1.25
Couronnes	0.40
Levas	0.35
Leis	0.45
Lire	0.70
Livres turques	10. »
Dinars	0.35
Roubles	0.50
Kopecks	0.005

Pour être remboursées au taux nominal, les valeurs au porteur (tickets, timbres, bons et billets de camps, timbres de chèques), devront avoir été déclarées avant le 1er août 1919.

Les valeurs et titres nominatifs (reçus, quittances, carnets de comptes) revêtus d'un cachet et d'une signature, sont acceptés sans justification, sous réserve que leur libellé leur donne le caractère d'une reconnaissance de dette.

Les listes nominatives de reconnaissance du gouvernement allemand sont acceptées sans justification spéciale.

Les A. P. G. habitant le Sud-Ouest peuvent s'adresser pour tous renseignements au siège de l'Association des Prisonniers de Guerre, 84, rue Fondaudège, qui se charge de la transmission.

Déraillement

Mercredi matin, un train de marchandises a déraillé au poste de Grézals, à huit kilomètres de Souillac, Une quinzaine de wagons de ce train, venant de Brive, sont sortis des rails, obstruant complètement la circulation. Les trains sont déviés sur Saint-Denis-près-Martel.

Ce déraillement était dû à une rupture d'essieux.

Accident

M. Elie Herbeil, 48 ans, manœuvre-allumeur à l'usine à gaz, a pris un lumbago par suite d'un mouvement forcé occasionné par la manœuvre de la machine à casser le coke.

Cet accident entraînera une incapacité de travail qui ne semble pas devoir être inférieure à douze jours.

Température

Depuis le 21 mars, c'est le printemps ! Fichu printemps. Pas un rayon de soleil, de la pluie, de la neige, du froid. On signale, en effet, que dans la région, la neige est tombée en abondance. A Cahors, nous n'avons que de la pluie, mais une pluie froide comme aux plus mauvais jours d'hiver.

Bégoux

Battue aux sangliers. — La Diane St-Martin, organise pour Dimanche, 26 mars, une battue aux sangliers.

Rendez-vous à Arcambal à 8 h. 30.

Apporter le repas de midi.

En cas de mauvais temps la battue est renvoyée au dimanche suivant.

Grézels

Subvention. — Notre sympathique maire, M. Molinié, vient de recevoir de M. Fontanille, le dévoué sénateur du Lot, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Permettez-moi de vous annoncer qu'une subvention de 339 francs va être incessamment accordée par le ministère de l'Intérieur à la commune de Grézels pour son monument aux Morts de la Grande Guerre.

« Veuillez agréer, etc... »

Nos remerciements les plus sincères à l'actif représentant pour ses démarches.

L'inauguration du monument aura lieu croyons-nous le dimanche 11 juin.

Nous en reparlerons.

Castelfranc

Incendie. — Un incendie qui avait pris des proportions inquiétantes s'est déclaré dans la soirée de samedi au lieu dit « Bois de Madame », situé sur la lisière des communes de Prayssac et de Castelfranc.

Poussé par un violent vent du Sud Ouest le feu alimenté par les herbes sèches et le bois mort de ces terrains incultes, gagna rapidement la partie des bois qui se trouvait sur le coteau et jusque dans la plaine.

L'incendie s'est étendu sur plus de trois hectares. Les pertes sont assez importantes.

On ne s'explique pas comment le feu a pu prendre naissance dans un endroit isolé et écarté de quatre ou cinq kilomètres des localités, à moins d'en attribuer la cause à quelque imprudence de fumeur ou de maraudeur.

Prayssac

Nos glorieux morts. — Dimanche matin, la commune de Prayssac, a fait d'imposantes funérailles au jeune soldat Aristide Bouysset, dont le corps a été ramené de Salonique.

Comme aux obsèques de ses précédents camarades tombés pour la défense de la patrie, une foule immense suivait le corbillard, décoré de drapeaux, de couronnes et de fleurs, et précédé par les enfants des écoles, les vieux vétérans, la Société de secours mutuels, les mobilisés de la grande guerre et la municipalité.

Au cimetière, M. le docteur Goutenègre, maire, fit l'éloge du poilu qui, après avoir vaillamment combattu dans la plaine meurtrie de l'Est, fut envoyé dans les environs de Salonique où il succomba héroïquement.

Nous adressons aux membres de la famille Bouysset nos vives condoléances.

Figeac

Bal. — A l'occasion de la mi-carême, l'harmonie les Artisans Réunis a organisé un bal masqué qui aura lieu dimanche 26 mars, à 8 h. 30 du soir, au Théâtre municipal. Prix d'entrée, 1 fr. 50. Les personnes non travesties pourront assister à cette soirée.

Les sangliers. — Dans une battue organisée par un groupe de chasseurs et dérigée par M. Lagasquie, lieutenant de louveterie, qui a eu lieu sur la commune de Béduer, au lieu dit Sainte-Néboule, un superbe solitaire du poids de 80 kilos, a été abattu par M. Coutenceau, employé des contributions indirectes.

Nos félicitations.

St-Pierre-Toirac

Les sangliers. — Au cours d'une battue organisée de concert avec la Diane cajarcoise, sur le territoire de notre commune, une laie du poids de 50 kilos portant six petits, a été tuée par M. Maurice Roques, de Toirac, et M. Delvert, instituteur à Faycelles, a abattu un marcassin du poids de 25 kilos.

Nous félicitons M. Roques et M. Delvert et souhaitons que nos habiles chasseurs nous débarrassent des ravageurs qui pullulent depuis quelques temps dans la région.

Gourdon

Concert. — L'Union musicale nous a régalés d'un charmant concert dimanche dernier.

C'est une distraction toujours très appréciée de la population.

Nos braves musiciens méritent des félicitations pour leur dévouement et la belle exécution de tous les morceaux du programme.

Beaucoup de personnes y assistaient et ont applaudi.

Conseil de révision. — Lundi dernier ont eu lieu de 10 heures à 13 heures les opérations du conseil de révision.

Il y eut : 3 engagés volontaires ; 1 exempté ; 2 pour le service auxiliaire ; 11 ajournés ; 42 bons ; soit au total : 66 conscrits.

Toute la journée et une partie de la nuit la ville a retenti des fanfares amenées par toute cette frémissante jeunesse.

Un amical banquet, le banquet de la classe, eut lieu au restaurant Gizard et une grande partie de la nuit un bal plein d'entrain entraîna nos jeunes conscrits dans des tourbillons endiablés et échevelés qui leur firent certainement trouver la séance trop courte.

Caniac

Foire. — Notre foire a été peu importante Une vingtaine de paires de bœufs et bouvillons ont été amenés. Les bœufs de travail se sont vendus de 2,500 à 2,900 francs la paire ; les bouvillons, de 1,200 à 1,500 francs la paire, brebis de troupeau, de 75 à 95 fr. ; antenaises, de 35 à 48 fr. la pièce ; agneaux pour la boucherie 3 fr. 75 ; qualité surchoix, 4 fr. le kilo.

Poulets, 4 fr. 50 le demi-kilo ; œufs, en baisse, 2 fr. 50 la douzaine.

Gramat

Concert. — La Lyre gramatoise donnera un concert dimanche 26 mars, à 15 heures, place de la République. Voici le programme :

1. Le clairon d'Avranches, défilé (J. Alazard). — 2. Gavotte-Bébé, morceau de genre (F. Morand). — 3. Neiges éternelles fantaisie (E. Pontet). — 4. Contes de Fées, valse (F. Romain). — La Frileuse, mazurka (Ch. Lambert).

Salviac

La foire mensuelle. — La foire du 20 mars malgré sa coïncidence avec les foires de Souillac et Catus a été assez importante. Transactions nombreuses sur tous les marchés particulièrement sur les moutons.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 120 à 125 francs les 50 kilg. ; bœufs de harnais, 1.800 à 3.200 fr. la paire ; bouvillons, beaucoup d'amenés, vente assez active, 400 à 600 fr. la pièce ; moutons gras, 180 à 200 fr. ; maigres, 80 à 100 fr. les 50 kilg. ; agneaux, 3,50 à 3 fr. 75 le kilg. ; brebis, 140 à 150 fr. la pièce.

Marché aux truffes assez important en fin de saison, 14 à 15 fr. le demi-kilo.

Quelques paniers de morilles furent rapidement enlevés à raison de 1 fr. 50 le demi-kilo.

Marché à la volaille : Poulets, 3 fr. 25 ; poules, 2 fr. 35 ; dindons, 3 fr. 30 ; lapins, 1 fr. 50, le tout le demi-kil ; œufs, 2,25 à 2 fr. 50 la douzaine.

Marché aux légumes peu importants ; plants de choux, oignons à un prix élevé.

Foirail aux porcelets : vente active, hausse 100 à 150 fr. pour les porcelets de 2 mois.

Piquets pour vignes : petits 0 fr. 10, gros 0 fr. 50.

Fourrages : 12 à 14 fr. pour le foin, 8 à 10 fr. sainfoin et trèfle, 6 à 7 fr. regain, les 50 kig.

Marchands étalagistes, marchands grainiers nombreux.

La foire a été assez animée en raison du conseil de révision qui a eu lieu ce jour-là.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 20.

L'Allemagne et les réparations

De Berlin : La presse allemande commente longuement et avec violence la note de la Commission des Réparations qu'elle juge inacceptable.

L'attitude du cabinet sera connue demain : une crise ministérielle est possible.

Une note officieuse, publiée, dit « qu'il est impossible de croire que la Commission des Réparations ait décidé d'exiger de l'Allemagne des lois fiscales complémentaires sans laisser ouverte la voie des négociations.

« Cette dernière stipulation crée en effet une situation toute nouvelle : Les exigences de la Commission sont, en outre, d'une nature actuellement toute théorique ; elles ne peuvent être pleinement comprises qu'au moyen de négociations. »

Ces lignes laissent supposer que le Cabinet Wirth cherchera tout d'abord à discuter.

⁂

Les Soviets et les Etats Baltes

De Riga : Le Gouvernement des Soviets décline l'invitation adressée par la Conférence des Etats Baltes réunie à Varsovie.

⁂

Relations germano-russes

De Berlin : Domoniakof, chef de la délégation des Soviets à Berlin, est de retour de Moscou, porteur d'une nouvelle proposition à l'Allemagne en vue d'un rapprochement économique.

Les Soviets vont soumettre directement aux capitalistes des propositions contenant des concessions d'ordre privé.

⁂

Le mauvais temps

Le mauvais temps est général en France. La neige tombait encore à Paris ce matin ; à midi le temps était meilleur. Le défilé de la mi-carême aura lieu.

TRICOTAGE MÉCANIQUE
Robes, Manteaux, Casaquins, Capes, etc...
Tout ce qui concerne l'enfant, depuis le premier âge, culottes-couches, combinaisons, etc.., en laine blanche lavable.
Livraison rapide — Prix très modérés
Madame Lahontâa jeune
16, rue Lestieu (Derrière la Ste Générale)
— CAHORS —

M. Trémolières
Boulanger, 11, Rue Nationale
MET EN VENTE
Pain de gluten et pâtes pour diabétiques
Pain de gluten sans sel pour albuminuriques
Biscottes pour entérités

On demande un ouvrier
connaissant réparation d'automobiles
S'adresser : Garage du Nord
4, rue des Cadourques

Bonne équipe de vignerons
Ferait toute sorte de travaux de la vigne
A forfait ou à la journée
S'adresser : 11, rue Clément-Marot, CAHORS

TISSAGE DE TOILES
Anciens Etablissements LECHIEN, LEFORT et PLANCKE réunis, 100, rue Jacquart, à Hellemmes (Nord). TOILES pur coton, métis, pur fil en toutes laizes et tous genres pour maisons de blanc, confectionneurs, etc.

ÉPICIERS Écrivez en confiance à : Napoléon QUILICI, huiles, MARSEILLE
Maison connue. — Prix très avantag.
HUILE OLIVE douce.... 490 fr.
TABLE..... 360 fr.
Arach. Rufisque. 340 fr.
Les 100 ko qualité garantie 1er choix par fûts 180/200 k. — 10 fr. en plus p. bidons de 50 ko. Envoi Fco gare client. Paiement 60 jours.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 49

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

VII

JEANNE SASSENAY

Il avait son air de bataille, un pli au front, le regard droit, impossible à éviter, difficile à soutenir, et les muscles du visage tendus. Les dernières veilles, la douleur, l'inquiétude avaient vieilli ses traits. Une volonté impérieuse suspendait provisoirement l'effort combiné de l'âge, de la fatigue et du chagrin.

— Eh bien, père ? interrogea Marguerite suppliante.

Il la rassura en deux mots :

— L'audience rouvre à deux heures.

— Ce n'est pas fini ?

— Non, non.

— Que s'est-il passé ?

— Tu n'as donc rien vu, petite fille ?

— Oh ! non, père, je suis partie. Dites-moi tout. Voyez ; je tremble encore.

— Il ne faut pas trembler, Marguerite. Aie confiance.

A table, tout en mangeant rapidement et sans appétit, il résuma les débats pour elle :

— Tu n'as pas compris grand'chose, sans doute, aux formalités de l'installation des jurés, des prestations de serment, des récusations, et de l'appel des témoins ?

— J'étais près de vous dans la salle, père. A mon nom, je me suis levée et l'on m'a emmenée dans une chambre où j'ai retrouvé oncle Etienne et tante Thérèse.

— La salle des témoins. Puis les dépositions ont commencé après la lecture de l'acte d'accusation, celle du procès-verbal, dressé par le commissaire de police, constatant le vol de cent mille francs, et l'interrogatoire de Maurice qui a protesté de son innocence tout en refusant d'accuser personne, malgré l'insistance du président. Des témoins à charge, le premier clerc de l'étude Frasne s'est montré le plus acharné contre lui. C'est ce nommé Philippeaux qui doit nous haïr, j'ignore pourquoi, car il a déposé avec la rage de dénoncer, de compromettre, de présenter comme des preuves accablantes les présomptions qu'il inventait ou qu'il interprétait méchamment.

— Quelles présomptions ?

— La connaissance du dépôt d'argent dans le coffre-fort, la découverte possible mais non pas démontrée du secret de la serrure sur un agenda, la présence tardive à l'étude avec les clefs le soir du vol, le manque de ressources personnelles, le départ pour l'étranger, l'impossibilité d'imaginer un autre coupable, etc. Les autres clercs ont réédité son témoignage comme une leçon apprise, mais avec moins de détails et moins de certitude. Enfin, l'ancienne femme de chambre de Mme Frasne qu'on a dû circonvenir, a prétendu que, pendant l'absence du maître, jamais sa maîtresse n'avait pénétré dans le bureau. Qu'est-ce que ça prouve ? Mme Frasne aurait-elle convoqué son personnel pour assister au détournement des fonds ?... Mais je ne dois pas l'accuser, moi non plus.

— Pourtant Maurice ne s'y oppose plus.

— Je ne le ferai pas. Nous avons payé sa rançon : qu'elle la garde et ne reparaisse jamais... J'avais cité avec toi, comme témoins à décharge, ton grand-oncle Etienne et ma belle-sœur Thérèse, afin d'établir que Maurice n'était point parti sans ressources, l'employé de la Société de crédit qui t'a délivré, à la fin d'octobre dernier, le chèque de huit mille francs sur la Banque Internationale de Milan au nom de ton frère, et enfin Me Doudan, le notaire.

— Pourquoi ce dernier ?

— Pour qu'il déclarât la réalité du versement de cent mille francs que j'ai opéré par ses soins entre les mains de M. Frasne, et aussi le nom du véritable acquéreur de la Vigie. Le président, après avoir conféré avec M. Latache, président de la Chambre des notaires, l'a relevé du secret professionnel, et il a bien fallu qu'il révélât aux jurés la fructueuse spéculation de M. Frasne.

— C'est donc M. Frasne, demanda la jeune fille, qui a acheté la Vigie, pour lui, pour s'y installer à notre place ?

— Ne le savais-tu pas ?

— Je ne pouvais pas le croire. Il y a tant de choses que je ne comprends pas. L'an dernier, aux vendanges, il avait déjà l'air de faire une enquête : il furetait partout.

— Oui, petite, c'est lui qui remplace les Roquevillard et continue la tradition. Le tout gratuitement.

Reprenant son récit après un accès d'amertume, il ajouta :

— Son avocat a pris la parole à onze heures.

— Quel avocat, père ?

— Un M. Porterieux, de Lyon. Il n'a trouvé personne au barreau de Chambéry.

— A cause de vous ?

— Sans doute.

— Et qu'a-t-il osé dire ?

— C'est un homme habile, insinuant, d'une violence froide et calculée. Il a commencé par tracer de Maurice un portrait tendancieux : jeune homme d'aujourd'hui que nul frein ne retient plus, très imbu de ses droits individuels, avide de développer sa personnalité, de conquérir son bonheur, fût-ce en piétinant celui des autres, refusant de s'encadrer dans une société organisée, enfin un de ces intellectuels de l'anarchie, capable de passer du domaine des idées dans celui des faits. « Interrogez, a-t-il ajouté, ses camarades, ses amis. Ils ne pourront nier que dans ses conversations il ne cessait de dénigrer, de démolir l'ordre des choses établi, et qu'il réservait son admiration aux théories pernicieuses d'un philosophe allemand pour qui le type supérieur de l'humanité, le surhomme, édifie sa fortune sur la ruine et la douleur des petits, des humbles, des faibles. Et ce n'est, dans Chambéry, un secret pour personne, qu'il ne parvenait pas à s'entendre avec son père dont il supportait l'autorité malaisément. »

— Il a dit cela ? mumura Marguerite révoltée.

— Oui, je te donne le ton. De moi-même, il a tiré un argument. De notre famille il en a tiré un autre, l'accusé ne pouvant invoquer l'excuse d'une éducation mauvaise, du manque d'instruction, des fâcheux exemples ou le bénéfice d'une enfance malheureuse qui risque d'aigrir pour toujours le caractère. Je passe sur la séduction préméditée et intéressée de Mme Frasne.

— Intéressée ?

— Oui, dans son nihilisme moral, Maurice convoitait à la fois la femme et l'argent, sans scrupules. Ayant ainsi rendu ou cru rendre vraisemblable l'abus de confiance, M. Porterieux a abordé l'accusation et ce qu'il n'a pas craint d'appeler les preuves matérielles. Mme Frasne consent à partir. Le mari est absent, le jour est propice, l'heure est unique. Son amant, dépourvu de fortune personnelle, cherche, doit chercher le prix du voyage. Il connaît l'existence du dépôt qui provient de la vente de Belvade, il a découvert sur un agenda le chiffré du secret, il se fait remettre les clés, il s'arrange pour demeurer seul à l'étude. Il prend et il s'enfuit à l'étranger avec sa maîtresse. Non seulement il est coupable, mais seul il peut l'être.

— Et Mme Frasne ?

— Mme Frasne ? qu'il l'accuse, qu'il ose donc l'accuser ! Il s'est tu à l'instruction, il se tait à l'audience. « Je le mets au défi de l'incriminer, a conclu l'avocat, peut-être mis imprudemment au courant par Bastard du généreux entêtement de Maurice, et ce silence, qui est un aveu, le condamne. »

De la salle à manger ils avaient passé dans le cabinet de travail. Marguerite, dans ce résumé virulent et pourtant impartial de la plaidoirie adverse, entendait gronder la fureur et le désespoir paternels et en était bouleversée.

— Père, murmura-t-elle, ne sommes-nous pas perdus ? Espérez-vous encore ?

— Si j'espère !

— Quand sera-ce fini ?

— A deux heures, dans quarante minutes, Me Porterieux reprendra sa plaidoirie.

— Ne nous a-t-il pas assez fait de mal ?

— Il paraît que non. Il lui reste un dernier argument à développer.

— Lequel ?

(*A suivre*).